décembre 2013

France Sécurité

Accueil / BBI / Distribution / Spécialiste EPI

La solution Amiante de France Sécurité

Les estimations les plus récentes évoquent le nombre de deux millions de professionnels concernés par le risque amiante, ponctuellement ou régulièrement, dans des activités de désamiantage mais aussi d'entretien et de maintenance, construction, démolition (…) telles que définies par l'arrêté du 7 mars 2013 relatif au choix, à l'entretien et à la vérification des EPI utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante. Dès la publication de cet arrêté, France Sécurité a investi pour développer une offre de décontamination, contrôle et suivi des EPI amiantés au sein de La Station EPI®. Lancé un an plus tôt, ce centre national de contrôle et de maintenance multimarques des EPI de classe 3 déployé sur 600 m² possédait en effet toutes les facilités logistiques pour mettre en place cette solution.

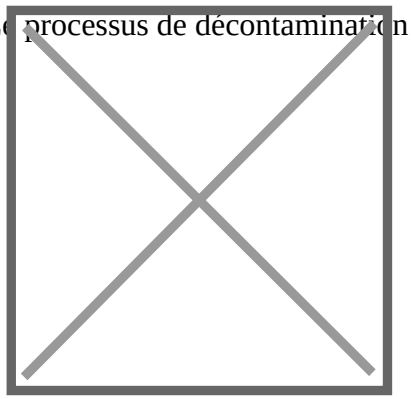
Investissements en matériels et en moyens humains

Le développement de la solution amiante proposée depuis septembre 2013 par France Sécurité est passé dans un premier temps par l'acquisition de matériels dont une boîte stérile où l'on peut manipuler les objets avec des gants, plus communément appelée boîte à gants (BAG), avec un système de triple filtration HEPA dans laquelle les EPI sont décontaminés. Un compteur à particules est venu compléter le système pour permettre la délivrance, après la prise de la mesure, d'un certificat META garantissant de la décontamination de l'EPI Classe 3. Dans un second temps, des équipes techniques ont été formées aux procédures de décontamination et à l'utilisation de la boîte à gants.

Parallèlement, l'enseigne spécialiste de la protection individuelle déploie sur le plan national un dispositif d'information d'envergure sur la nouvelle réglementation en vigueur. Ainsi, plus d'une trentaine d'experts organise des rendez-vous personnalisés, des conférences ou encore des journées techniques pour apporter des conseils adaptés aux différentes problématiques de leurs clients.

DT

Le processus de décontamination



Les EPI de Classe 3 contaminés à l'amiante réceptionnés par La Station EPI de France Sécurité sont déballés dans la boîte à gants (BAG) pour l'établissement d'un premier diagnostic au moyen d'un compteur à particules. La décontamination de certaines pièces passe par un

fixateur de particules sous forme de spray. Le nettoyage se fait au moyen d'outils spécifiques qui sont jetés après utilisation dans un container dédié au traitement des déchets amiantés. Les EPI sont une nouvelle fois analysés, avant la sortie du BAG, à fin de garantir une décontamination optimum. Ils suivront ensuite le processus habituel de lavage, désinfection, contrôle et maintenance avant d'être réemballés selon la procédure, accompagnés du certificat de décontamination à l'amiante et du rapport de contrôle. Chaque EPI est enregistré dans le logiciel Vision qui aide les clients de France Sécurité dans le suivi des contrôles réglementaires et de traçabilité imposée par cette activité.

Le délai moyen entre la réception de la commande et la livraison du matériel décontaminé et contrôlé est de cinq jours.